

[Accueil](#) > [Actualités](#)

> Agrément des plateformes de détection de plagiat : le CAMES n'est associé ni de près ni de loin à aucun évaluateur privé de détection de plagiat

Agrément des plateformes de détection de plagiat : le CAMES n'est associé ni de près ni de loin à aucun évaluateur privé de détection de plagiat

 11 octobre 2022

Dans une note adressée aux responsables des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche, le Secrétaire Général par intérim du CAMES rappelle les dispositions qui encadrent le plagiat dans le nouveau guide d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs dans le CCI.



Le nouveau Guide d'évaluation des enseignants-chercheurs dans le cadre des Comités consultatifs interafricains (CCI) — édition 2024-2028 — précise clairement la notion de plagiat dans ses dispositions communes. Il stipule que *« le CAMES fonde toutes ses actions sur l'assurance qualité et sur l'éthique et la déontologie. En conséquence, le plagiat constaté dans tout encadrement ou co-encadrement, direction ou codirection sera sanctionné conformément aux dispositions du Règlement portant Code d'éthique et de déontologie du CAMES »*.

Ce Guide rappelle également que *« plusieurs définitions sont données au plagiat selon diverses sources de documentations :*

- *reprise à son propre compte des idées ou de l'œuvre d'un auteur ;*
- *reprise de façon sournoise et illégale de l'œuvre ou des idées d'un auteur sans le citer ;*
- *violation de la propriété intellectuelle d'autrui ;*
- *tout ce qui est emprunté, copié, démarqué ;*
- *copie frauduleuse d'une œuvre existante en partie ou dans sa totalité afin de se l'approprier sans accord préalable de l'auteur. »*

Aussi précise-t-il, *« tout travail encadré ou co-encadré, dirigé ou codirigé, soumis pour une inscription sur les différentes listes d'aptitude du CAMES devra être préalablement soumis à une analyse de plagiat, en s'appuyant sur quelques plateformes de détection de plagiat (compilatio.net, e-plagiat.online, etc.) »*.

Ainsi, *« l'irrecevabilité d'un dossier de candidature sera prononcée quel que soit le grade, s'il est constaté un taux de plagiat ou de similitude $\geq 20\%$ dans une des productions scientifiques présentées. Il appartient à chaque candidat de donner la preuve de non-plagiat des mémoires et thèses contenus dans son dossier. Dans tous les cas, les Certificats d'analyse de chaque document devront être joints au dossier et contresignés par le Chef d'établissement (Doyen, Directeur UFR, UER, Directeur d'école doctorale, etc.) qui en endosse la responsabilité (cf. Code d'éthique et de déontologie) »*.

Par ailleurs, ce nouveau guide d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs spécifie que « *la certification de non-plagiat établie par l'institution ou une structure agréée par le CAMES : le Certificat d'analyse du plagiat permet aux experts de travailler sur des documents scientifiques fiables (mémoires et thèses)* ».

Au regard de l'actualité, le Secrétaire Général par intérim du CAMES attire l'attention des responsables des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche sur le fait que le CAMES n'est associé ni de près ni de loin à aucun évaluateur privé de détection de plagiat.



AUTRES ACTUALITÉS



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Votre Lundi CAMES en vacances!

La rédaction de votre « Lundi CAMES » est en Congé annuel, à partir du **10 août 2026**.

Rendez-vous le **28 septembre 2026** pour le prochain numéro.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Actualités des partenaires

Votre Lundi CAMES est en vacances !

10/08/2026



OIPA CAMES

Son Excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO élevé à la Dignité de Grand-Croix de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES

10/08/2026



OIPA CAMES

Le Conseil de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES (OIPA/CAMES) reçu en audience par le Premier ministre de la République de Guinée Équatoriale, Son Excellence Monsieur Manuel OSA NSUE NSUA

10/08/2026

[+ D'ACTUALITÉS](#)

OUTILS



Espace documentaire



DICAMES



CAMES Info



Journal Officiel



E-Formation CAMES



Formations accréditées

LUNDI CAMES

✉ L'adresse d'abonnement

ABONNEZ-VOUS À LUNDI CAMES !

Ouagadougou 01 Burkina Faso 01 BP 134

Tél.: (+226)25368146

Fax : (+226)25368573

Email : [comes\(arobase\)lecames.org](mailto:comes(arobase)lecames.org)



Le CAMES

108 521 followers

Suivre la Page

Partager



- Le Secrétaire Général
- Équipe
- Plan stratégique de développement (PSDC)